Repenser l’imposition des ultra-riches au Canada et au Québec

La charge fiscale effective et les avenues de réforme

Brigitte Alepin · Lyne Latulippe
Louise Otis · Gabriella Sobodker

4 novembre 2026

Objectif de l’étude

Établir, à partir des données disponibles, un portrait de la charge fiscale effective des contribuables ultra-riches au Canada et au Québec, puis examiner les mécanismes des régimes d’imposition actuels et les avenues de réforme susceptibles d’accroître leur contribution fiscale.

L’étude vise ainsi à démontrer que, si les Canadiens et les Québécois souhaitent accroître la contribution fiscale des ultra-riches, la création de nouveaux régimes d’imposition n’est pas nécessairement requise. Cet objectif pourrait également être poursuivi par la révision de certains traitements préférentiels, exonérations et mécanismes de report prévus dans les régimes fiscaux existants.

Plan de l’étude

01 **Portrait fiscal des ultra-riches**
Évolution des revenus, composition et charge fiscale

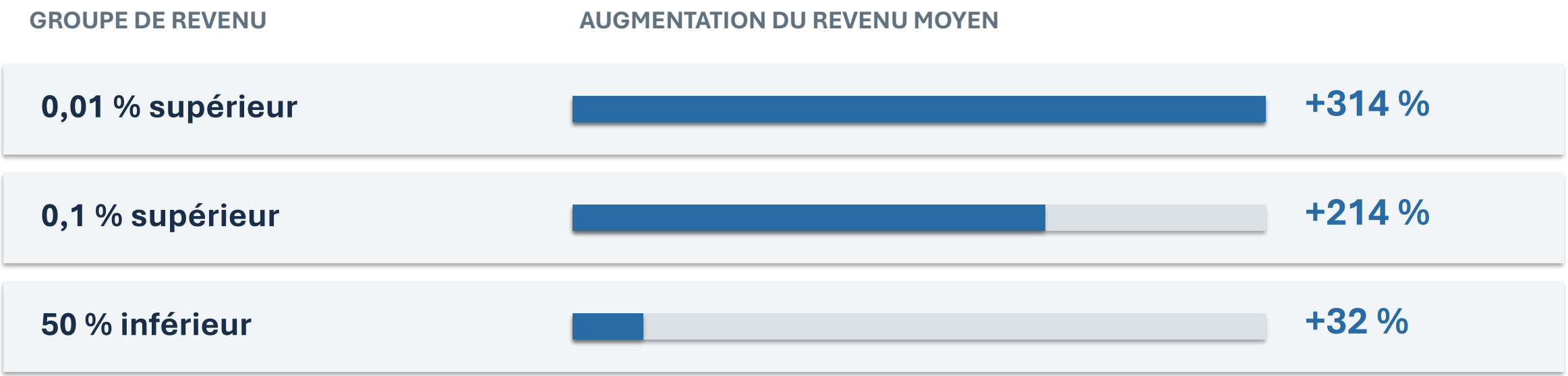
02 **Analyse du taux effectif d’imposition des ultra-riches**

03 **Réformes du régime actuel de l’impôt sur le revenu**

04 **Nouveaux régimes d’imposition**
Impôt sur la richesse et taxe sur l’empreinte carbone

En 40 ans, des trajectoires très différentes

Canada · Croissance réelle du revenu moyen, 1983–2023



Revenus ajustés pour l'inflation (dollars de 2023).

Source : Statistique Canada, données reprises dans l'étude, section 1.1.

La présence des femmes selon le niveau de revenu

Canada · Part des femmes parmi les contribuables (2023)

GROUPE DE REVENU	PROPORTION DE FEMMES
0,01 % supérieur	20 %
50 % inférieur	60 %

Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0056-01 (données de 2023).

Composition des revenus

Canada · Part des revenus déclarés selon leur provenance (2023)

GROUPE DE REVENU	REVENUS D'EMPLOI	GAINS EN CAPITAL
0,01 % supérieur	42 %	40 %
50 % inférieur	98 %	0,07 %

Source : Statistique Canada, données reprises dans l'étude, section 1.1.

Charge fiscale des ultra-riches en 2023

Canada · Revenu moyen déclaré et charge fiscale globale estimée

GROUPE DE REVENU	REVENU MOYEN	CHARGE FISCALE TOTALE
0,1 % supérieur	2,98 M$	34,69 %
0,01 % supérieur	10,82 M$	34,08 %

Charge globale : impôt sur le revenu, cotisations sociales et taxes à la consommation (hors impôts fonciers).

Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0056-01 ; estimations de l'étude (annexe A).

Les composantes de la charge fiscale

Canada · Taux en proportion du revenu avant impôt (2023)

COMPOSANTE FISCALE	0,1 % SUPÉRIEUR	0,01 % SUPÉRIEUR
Impôt sur le revenu	32,14 %	31,63 %
Taxes à la consommation*	2,40 %	2,40 %
Cotisations sociales	0,16 %	0,04 %
Charge fiscale globale estimée	34,70 %	34,07 %

* Taxes à la consommation : estimation fondée sur des données de 2010, ajustées; non observée directement en 2023.

Source : Statistique Canada et estimations de l'étude. Totaux calculés à partir des composantes arrondies.

Patrimoine : un autre regard sur la contribution

Canada · Prélèvements annuels rapportés au patrimoine (2023)

GROUPE DE REVENU	RATIO INDICATIF
0,1 % supérieur	1,73 %
0,01 % supérieur	1,31 %

Sources : DPB et estimations de l'étude (2023).

Charge fiscale et patrimoine : deux mesures complémentaires

Canada · Comparaison des contribuables aux revenus les plus élevés (2023)

GROUPE DE REVENU	CHARGE FISCALE TOTALE	RATIO PATRIMONIAL*
0,1 % supérieur	34,69 %	1,73 %
0,01 % supérieur	34,08 %	1,31 %

* Le ratio patrimonial rapproche des contribuables classés selon leur revenu et des familles classées selon leur patrimoine. Il ne représente pas un taux individuel.

Sources : Statistique Canada, DPB et estimations de l’étude (2023).

Appréciation de la contribution des ultra-riches

Un taux effectif moyen d'environ 34% du revenu, correspondant à 1,31% de la richesse nette des 0.01 % des contribuables au Canada est-il approprié, juste, équitable ?

Quelques repères

- Théorie: Capacité contributive - Selon les moyens – Sacrifice associé à 1$ d'impôt
- La base pour évaluer : Revenu ou patrimoine
- La contribution : Part des recettes fiscales
- Le contexte : Économique, politique, social, à l'échelle du pays et du monde

Mécanisme	Description
Repenser le taux d'inclusion des gains en capital	Remettre en question le traitement préférentiel accordé aux gains en capital gagnés par les ultra-riches.
Plafonner l'exemption pour résidence principale	Limiter le montant des gains en capital pouvant être entièrement exonérés lors de la vente d'une résidence principale.
Présumer la disposition de certains actifs donnés en garantie	Imposer une partie des gains latents lorsqu'un actif fortement apprécié est utilisé pour obtenir un financement important.
Réformer les incitatifs fiscaux à la philanthropie des ultra-riches	Revoir certains avantages fiscaux accordés aux grands dons et aux fondations privées.
Renforcer l'impôt minimum de remplacement	Faire de l'IMR un mécanisme plus efficace pour assurer une contribution fiscale minimale des ultra-riches.
Renforcer l'impôt de départ	Revoir notamment les règles permettant de reporter le paiement de l'impôt lors du départ du Canada.
Revoir certaines règles applicables aux sociétés de gestion	Réexaminer certains avantages liés à l'accumulation et à la détention de placements au sein de sociétés privées.
Revoir certaines règles relatives à l'assurance-vie	Mieux encadrer les avantages fiscaux associés aux polices de très grande valeur et à certaines stratégies utilisées par les ultra-riches.

Repenser le taux d'inclusion du gain en capital

GROUPE DE REVENU	GAINS EN CAPITAL RÉALISÉS (2023)*	COÛT ESTIMÉ DE LA MESURE (2023)
0,01 % supérieur	**9,6 G$**	**1,6 G$**
Ensemble des contribuables	**93,2 G$**	**15,7 G$**

PROPOSITION : AUGMENTER LE TAUX D'INCLUSION DU GAIN EN CAPITAL À PARTIR D'UN CERTAIN SEUIL

- Une réforme ciblée et réalisable:
  - Dans l'esprit de proposition de la Commission Carter et du budget 2024, facilement intégrable au régime fiscal actuel
- Meilleure équité fiscale horizontale

*Les gains en capital réalisés sont estimés à partir du Tableau 11-10-0056-01 de Statistique Canada, en calculant la différence entre le « Revenu total et gains en capital » et le « Revenu total».

Source: Statistique Canada. *Tableau 11-10-0056-01 Les déclarants à revenu élevé, au Canada, seuils régionaux particuliers*

Limiter les stratégies d'emprunts garantis par des actifs appréciés sans réalisation du gain en capital

ENJEUX MAJEURS

- Utilisation d'actifs appréciés comme garantie afin d'obtenir du financement: report de l'impôt et montant de prêt non imposable
- Pratique concentrée chez les individus les plus nantis, détenant des actifs avec gains latents importants (OCDE)
- . Sous-estimation de la capacité économique des plus nantis qui profitent de l'appréciation de valeur de leurs actifs pour financer leurs dépenses personnelles, sans imposition

PROPOSITIONS : 1. DISPOSITION RÉPUTÉE LORSQU'UN ACTIF AYANT PRIS DE LA VALEUR EST UTILISÉ COMME GARANTIE
2. IMPOSITION FONDÉE SUR L'ACCROISSEMENT ANNUEL DE LA VALEUR DES ACTIFS AU-DELÀ D'UN CERTAIN SEUIL

- Exemple – proposition 1:
  - Portefeuille d'actions PBR 1 M$, JVM actuelle 3 M$. Gain latent = 2 M$. Obtention d'un prêt de 600 K$ en utilisant actions comme garantie.
  - **Fraction de 20 % des actions (600 K$ / 3 M$) réputée disposée --> Réalisation de GC 400 K $ assujetti aux règles ordinaires**
- Exemple – proposition 2 (exemple seuil 1 M$) :
  - Année 1: achat d'actions coût 1 M$. JVM fin année 1 = 3 M$. Gain latent = 2 M$, non imposé en l'absence de vente des actions.
  - **Gain latent au-delà du seuil (2 M $ gain latent moins seuil de 1 M $) --> 1 M $ assujetti aux règles ordinaires**

Source: HOURANI, Diana et PERRET, Sarah, *Taxing Capital Gains: Country Experiences and Challenges*, OECD Taxation Working Papers

Plafonner l'exemption pour résidence principale

ENJEUX MAJEURS

- Objectifs initiaux: favoriser l'accession à la propriété, protection de la résidence principale
- . Évolution de la réalité: le logement comme véhicule d'accumulation de la richesse
- Concentration de l'avantage au sommet: plus le gain est important, plus l'avantage est important

PROPOSITION : PLAFOND CUMULATIF À VIE SUR LE GAIN EN CAPITAL RÉALISÉ SUR LA DISPOSITION D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE

- Exemple (plafond 1M $) : Disposition résidence principale année 1: Gain = 600 K$ **--> entièrement exonéré**
  Disposition résidence principale année 10: Gain = 500 K$ **--> 400 K $ exonéré**, **100 K$ assujetti aux règles ordinaires**
- Indexation pour tenir compte de l'inflation

Sources: Ministère des Finances Canada, *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations 2026*
Ministère des Finances du Québec, *Dépenses fiscales – Édition 2025*

Plafonner l'exemption pour résidence principale

Illustration au Québec : Vente pour un produit de disposition de 5 millions et plus 2024-2025

38
transactions analysées sur 50 recensées

144 M$
de gains en capital estimés

3,8 M$
gain annuel moyen par transaction

1 M$
économie d'impôt potentielle par transaction

Estimation indicative : gains présumés entièrement admissibles à l'exemption; transactions Centris non exhaustives.

Source : Estimations de l'étude, annexe D (Centris, Registre foncier du Québec et Statistique Canada).

Réformer les incitatifs fiscaux à la philanthropie

DEUX ENJEUX MAJEURS

1 DÉLAI DE RÉCUPÉRATION

Fonctionnement : + 50 % d'économie d'impôt au fondateur, congé d'impôt pour la fondation, obligation charitable 5 %.

Plusieurs décennies avant que les versements caritatifs compensent le coût fiscal; parfois près d'un siècle.

2 GOUVERNANCE

Contrôle souvent familial des fondations, malgré un financement indirect par l'ensemble des contribuables.

PISTES DE SOLUTION - EXEMPLES

01 ACCROÎTRE LES VERSEMENTS

Hausse graduelle du contingent de 5 %.

02 MODULER LES INCITATIFS

Avantages liés à la rapidité de redistribution.

03 IMPOSER LES PLACEMENTS

Impôt minimal sur les revenus de placement.

04 ENCADRER LES DONS

Revoir les plafonds fiscaux; renforcer transparence et gouvernance.

Source : Étude, section 3.2. Pistes alternatives ou combinables, non un ensemble obligatoire.

Renforcer l'impôt minimum de remplacement (IMR)

RECETTES ATTENDUES DE LA RÉFORME (2024–2028)

2,4 G$ DE RECETTES ADDITIONNELLES

Prévision initiale de 3 G$, réduite d'environ 620 M$ après ajustements. Recettes fédérales sur cinq ans.

26 000 À 29 000 CONTRIBUABLES/AN

Nombre estimé de particuliers assujettis à l'IMR après la réforme de 2024.

EFFET SIMULÉ SUR LE TAUX EFFECTIF DU 0,1 % SUPÉRIEUR

32,2 % → 32,9 % (fédéral–Québec)

PORTÉE LIMITÉE

Effet modeste, même si le 0,1 % assumait toutes les recettes.

PISTES DE RÉFORME

Relever le taux, élargir l'assiette, etc.

Source : Étude, section 3.3; estimations du DPB. Simulations illustratives fondées sur les données de 2023.

Améliorer les modalités de l'impôt de départ

DEUX ENJEUX MAJEURS

1 REPORT SANS DURÉE MAXIMALE

L'impôt sur les gains accumulés peut rester impayé pendant plusieurs décennies, tant que les actifs sont conservés.

2 REPORT SANS INTÉRÊTS

Le contribuable conserve et peut investir les sommes dues au fisc, sans coût d'intérêt pendant le report.

PRINCIPALES PISTES DE SOLUTION

01 LIMITER LA DURÉE

Fixer une durée maximale au report.

02 ÉCHELONNER LE PAIEMENT

Prévoir des versements sur une période définie.

03 APPLIQUER DES INTÉRÊTS

Après un délai ou au-delà d'un montant fixé.

04 CIBLER LES ALLÈGEMENTS

Réserver les reports favorables aux réels besoins de liquidités.

Source : Étude, section 3.4; art. 128.1 et 220(4.5) à (4.54) L.I.R.

Limiter l'accumulation de richesse découlant du report de l'impôt personnel dans les sociétés de gestion

ENJEUX MAJEURS

1. ACCUMULATION DE RICHESSE

300 milliards $ en placements passifs dans des SPCC (2015) dont 80% détenu par 2% des SPCC

2. DIFFÉRENCE DE TAUX D'IMPÔT

Permet de disposer d'un capital plus important à investir

Justification économique dans le cas des sociétés actives

3. ÉQUITÉ ET NEUTRALITÉ DU RÉGIME

Crée un avantage pour les revenus gagnés par l'entremise d'une société

PROPOSITIONS À ANALYSER DANS UNE RÉFLEXION GLOBALE :

- **Un régime de transparence fiscale applicable à certaines sociétés de gestion**
- **L'imposition d'un rendement présumé sur les actions des sociétés de gestion**
- **Un impôt sur la richesse (vu plus loin)**

Encadrer l'utilisation de l'assurance-vie des ultra-riches

ENJEUX MAJEURS

1. PRODUIT D'ASSURANCE-VIE ÉLEVÉ EXEMPTÉ

Planification utilisant l'exemption pour les produits d'assurance-vie accroit considérablement la valeur au décès plutôt que protéger le patrimoine existant

- Versés à des individus
- Versés à une société de placement (CDC)

2. EMPRUNT SUR POLICE GÉNÉRANT REVENU/ RICHESSE

Emprunts garantis par une police d'assurance-vie pour investir et générer du revenu et accroître le patrimoine

PROPOSITIONS À ANALYSER :

- **Plafond de l'exemption d'impôt pour les bénéficiaires de l'assurance-vie dans certaines circonstances**
- **Limiter le CDC pour les sociétés de placement dans certaines circonstances**
- **Encadrer les emprunts garantis par les polices d'assurance-vie (similaire à disposition réputée vue pour les autres actifs).**

Approche	Mécanisme	Description
Créer de nouveaux régimes d’imposition	Instaurer un impôt sur la richesse	Prélever un impôt annuel sur les patrimoines dépassant un seuil très élevé.
	Instaurer une taxe sur l’empreinte carbone des ultra-riches	Imposer les émissions de carbone exceptionnellement élevées associées à la consommation des plus grandes fortunes.

Impôt sur la richesse

PRINCIPE ET ENJEUX

1 TAXER LE PATRIMOINE, PAS SEULEMENT LE REVENU

Les gains non réalisés peuvent accroître la fortune sans augmenter le revenu imposable. Un impôt sur la richesse vise ce stock de patrimoine.

2 TROIS MODÈLES POSSIBLES

Impôt annuel sur la fortune nette; impôt minimum proportionnel au patrimoine; ou prélèvement exceptionnel unique.

INITIATIVES RÉCENTES ET RÉSULTATS

CALIFORNIE · VOTE DE 2026

Taxe unique de 5 % : ~44 % pour, ~56 % contre (résultats partiels).

FRANCE · VOTE DE 2025

Impôt plancher de 2 % : adopté à l'Assemblée, rejeté au Sénat.

G20 · DÉCLARATION DE 2024

Coopération fiscale approuvée; minimum mondial de 2 % non adopté.

Sources : KQED (résultats provisoires, 4 nov. 2026); Assemblée nationale et Sénat français (2025); Déclaration du G20 de Rio (2024).

Taxe sur l’empreinte carbone des ultra-riches

FONCTIONNEMENT ET FONDEMENTS

1 DÉCLARATION ANNUELLE DES ÉMISSIONS

Résidences, véhicules, vols, jets privés et embarcations : une estimation automatisée des émissions directes à partir de facteurs normalisés.

2 DEUX PRINCIPES FISCAUX

Pollueur-payeur et capacité contributive : une tarification progressive ciblant les modes de vie les plus intensifs en carbone.

RECETTES POTENTIELLES AU QUÉBEC

330 À 440 M$ PAR ANNÉE

75 000 $ À 100 000 $ / PERSONNE

Contribution annuelle hypothétique, selon l’empreinte et le tarif retenus.

Source : estimations illustratives de l’étude; Chancel (2022); Dietsch (2024); GHG Protocol.

Conclusion

L’étude situe la charge fiscale actuelle des ultra-riches au Canada et au Québec.

Des ajustements à l’impôt sur le revenu sont proposés pour cibler certains avantages fiscaux dont le coût prend une ampleur considérable au sommet de la distribution.

De nouveaux impôts (richesse et carbone) peuvent être considérés en parallèle et de façon complémentaire.

Cette liste n’est pas exhaustive mais elle amène à réfléchir aux formes particulières que prennent les revenus et la richesse pour les ultra-riches et à l’impact que cela peut avoir sur leur imposition.